

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ŒUVRES SOCIALES DE LA MARINE

(Reconnue d'utilité publique)

Prix « Georges Leygues » de l'Académie de Marine

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

15 janvier 2019



24 rue de Presles – 75015 PARIS

adosmparis@gmail.com

site : www.adosm.org

Sommaire

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
RAPPORT MORAL 2018.....	4
BILAN COMMUNICATION	7
STRATEGIE : REFLEXION SUR L'AVENIR DE L'ADOSM.....	8
RAPPORT SOCIAL 1^{er} janvier 2018 – 31 août 2018	11
PRESENTATION DES COMPTES	15
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	17
PROJET DE BUDGET 2018 - 2019.....	25
DÉLÉGATIONS RÉGIONALES	26
BREST.....	26
CHERBOURG.....	27
LORIENT.....	28
TOULON.....	29
PARIS	31
RENOUVELLEMENT MEMBRES DU CONSEIL.....	32
LISTE DES RESOLUTIONS	33

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 15 janvier 2019

PRESIDENT

Vice-amiral (2s) Jean-Louis VICHOT

ADMINISTRATEURS ELUS

Maître principal (R) Jean-Michel BOUCHEZ –*Président de la FNOM*

Capitaine de vaisseau (R) Jean-Jacques CHAUVEAU

Contre-amiral (2S) Bernard DEPARDON – *Délégué régional BREST*

IG ETA (2S) Jean-Marie DOUILLOT - *Délégué Régional CHERBOURG*

Capitaine de vaisseau Marc GANDER

Capitaine de Frégate (R) Gérard KERHOAS - *Délégué Régional LORIENT*

Madame Aude de KERSAUSON

Contre-amiral (2S) Xavier LARREUR – *Délégué régional TOULON*

Maître Principal (R) Patrick OOGHE

Contre-amiral (2S) Xavier ROUX – *Vice-président*

AGAM (2S) Jean-Marc SCHINDLER - *Délégué de la FAMMAC*

Monsieur Thierry VASSAS - *Trésorier*

ADMINISTRATEURS DESIGNES PAR LE MINISTRE

Vice-amiral d'escadre Jean-Baptiste DUPUIS - *Directeur du Personnel Militaire de la Marine*

Major Nathalie HAVARD - *Correspondante du Personnel Non Officier*

Commissaire général Hervé PARLANGE – *Inspecteur général de l'administration dans la Marine*

MEMBRES D'HONNEUR

Vice-amiral (2s) Joël BODARD-*Ancien Président de l'ADOSM*

Vice-amiral d'escadre (2s) Patrick HEBRARD -*Ancien Président de l'ADOSM*

Contrôleur général des armées (2s) Guy JOURDAIN - *Ancien Président de l'ADOSM*

RAPPORT MORAL 2018

Vice-amiral (2s) Jean-Louis Vichot, Président

Le Président, le vice-amiral (2S) Jean-Louis Vichot ouvre l'assemblée générale en remerciant tous les membres de l'association présents.

« Mesdames et Messieurs, chers amis membres de l'ADOSM,

Ce rapport moral est un peu particulier. En effet, il porte sur une durée inhabituelle de huit mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 août 2018.

Ceci fait suite à la décision que nous avons prise, lors de l'assemblée générale précédente, le 29 mai 2018, de caler notre exercice budgétaire sur l'année scolaire et non plus sur l'année civile. Je vous rappelle que ceci a été décidé pour deux raisons : la première est l'importance du volume financier des bourses d'études que nous accordons de septembre à avril aux enfants des marins disparus ou blessés, la seconde est l'importance des sommes récoltées lors des journées d'entraide dans nos opérations de lever de fonds ; ce nouveau mode de fonctionnement va nous permettre de mieux corrélérer nos dépenses et nos recettes, dans un même exercice financier.

La période couverte par ce rapport ne comporte donc pas de journées d'entraide, à l'exception notable de celles qui se sont tenues à Brest en mai 2018. Malgré celles-ci et la tenue d'un dîner de gala au Quai d'Orsay en mai 2018 ainsi que divers autres évènements de lever de fonds, le résultat d'exploitation que nous vous présenterons sera en déficit de 132 000 euros. La situation reste saine cependant car notre bilan est solide et fait apparaître un actif de plus de trois millions d'euros. Nous pouvons également déjà vous dire que, malgré la mise en place de l'impôt à la source qui a réduit notre collecte de dons et la « crise des gilets jaunes » qui a impacté les journées d'entraide de novembre 2018 à Paris et à Toulon, nous espérons toujours vous présenter un budget à l'équilibre pour l'année 2018-2019. Il sera simplement moins ambitieux que ce que nous espérions.

Cette année 2019 est aussi une année particulière car ce sera celle des 80 ans de notre association. Nous souhaitons profiter de cet anniversaire pour mieux la faire connaître de tous ceux qui servent aujourd'hui dans la Marine. Nous allons faire passer au premier plan de notre logo, au premier plan de notre nom, l'expression « Entr'aide Marine » plus explicite que notre sigle ADOSM. Ce sigle sera cependant conservé car beaucoup d'entre vous, membres de notre association depuis longtemps, y sont attachés et parce que beaucoup de très belles choses ont été faites sous ce nom.

Nous augmentons notre notoriété et le nombre de nos membres (plus d'un millier) grâce à nos actions de communication : site internet, présence sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn), présence lors des cérémonies de présentation au drapeau ou de sortie de cours dans les écoles, grâce aussi au soutien du chef d'état-major de la Marine qui ne nous oublie pas dans sa communication interne, à celui de Cols Bleus, à celui de COMAR Paris, mais aussi à celui de tous ces marins d'active et de réserve qui organisent des évènements pour nous faire connaître et lever des fonds. Nous avons décidé, lors de cette assemblée, de vous faire un point particulier sur notre communication et de vous présenter toutes ces actions nouvelles nées de l'initiative de marins ou de sympathisants de notre association.

Nous vous ferons aussi un point sur notre stratégie qui s'affine grâce aux travaux de la petite équipe qui s'est constituée autour de notre vice-président et de notre trésorier pour définir les besoins de ceux que nous aidons, quantifier les objectifs que nous souhaitons atteindre et spécifier les moyens qu'il nous faudra. Notre premier objectif est de permettre à toutes les familles de marins en difficultés de disposer de revenus au-dessus du seuil de pauvreté, notre deuxième objectif est de nous doter de moyens adaptés : pouvoir aider par des conseils, des actions de soutien moral et psychologique, en développant l'entraide d'une façon qui ne soit pas uniquement financière.

Le bilan social de notre action reste dans la lignée des précédents et les tendances observées se confirment comme le nombre de familles aidées financièrement hors études. Sur la période de ce rapport, nous avons eu connaissance de 21 décès : notre aide est toujours nécessaire et les assistantes sociales de notre association font un travail exemplaire et essentiel qui mérite notre gratitude.

Vous pourrez constater, lors des présentations des délégués régionaux, l'ampleur et la variété de leurs actions, qu'ils en soient remerciés. Ils ont parfaitement compris qu'il fallait aller au-devant de tous les marins et soutenir toutes leurs initiatives en notre faveur.

Enfin, notre équipage, comme celui des formations de la Marine, se renouvelle. Depuis la rentrée 2018, Madame Clémence de Vitry a pris les fonctions d'assistante sociale de Paris, Madame Annick Madec a remplacé Madame Claire Delmont, partie en congé de maternité, pour seconder Madame Annick Voglevette, assistante sociale à Brest.

Nous regrettons le décès du commissaire général (2S) Michel Renvoisé, ancien président de notre association, emporté par la maladie en septembre 2018, dont l'action puis les conseils ont toujours été bénéfiques pour l'ADOSM-Entraide Marine.

Nous vous proposerons enfin deux nouveaux administrateurs : Monsieur l'administrateur général des affaires maritimes (2S) Michel Le Bolloc'h, ancien directeur de l'Etablissement National des Invalides de la Marine à Paris, et Madame Sophie Sidos, présidente de la fondation Louis Vicat. Ils remplacent Madame Françoise Durteste et Madame Annie Pitor

que nous remercions toutes deux pour leurs actions au sein du conseil d'administration et, plus généralement, au sein de l'association.

Pour conclure, je souhaite remercier tous nos sponsors et mécènes au premier rang desquels TEGO, l'Economat des Armées, la Mutuelle Nationale Militaire, la France Mutualiste, Naval Group, et tous ceux cités dans ce document.

Je souhaite à l'Entraide Marine de poursuivre toujours plus efficacement la tâche confiée à l'ADOSM, il y aura bientôt 80 ans, au profit de tous les marins frappés par le destin et de leurs familles. »

BILAN COMMUNICATION

Laetitia Juet, responsable communication

Communication

➤ Implication de la communauté Marine

- **Défense Ouest:** Concerts UNISSON
- **ESNLE:** Marathon de Bordeaux
- **Marins de Toulon:** course de 5km
- **CEM de la Force d'Action Navale:** tour du monde de la FAN 2018
- **Base Navale de Port les Galets, Réunion :** Opération pièces jaunes
- **Commando de Penfentenyo :** Opérations caritatives
- **PMS d'Estienne d'Orves:** Gala Caritatif
- **Association du Remorquage:** Visite des Abeilles à Brest et Cherbourg
- **Jeune étudiant:** Scotland 2018 – Course Canoë
- **Troupe de théâtre et Chorale de l'Ecole Navale:** Concerts et pièces
- **Frégate Auvergne:** Collecte à l'occasion de la messe de parrainage
- **Base Navale de Chaleix, Nouméa :** Collecte à l'occasion d'un vide grenier
- **« Les officiers du grand large » :** livre « Hasard de Mer »

Assemblée Générale – 15 janvier 2019

8



Communication

➤ 80 ans de l'ADOSM-Entraide Marine

- Inversion des noms: « Entraide Marine » / « ADOSM »
 - Nouveau logo (avec le marin)
- Divers Evénements : délégations, ports en France et dans le monde
- Début des festivités et lancement du logo: Journée du Marin



Assemblée Générale – 15 janvier 2019

2



STRATEGIE : REFLEXION SUR L'AVENIR DE L'ADOSM

Plan Entraide 2020

Thierry Vassas, Trésorier

L'étape initiale du plan ENTRAIDE MARINE 2020 est en place

Lors des assemblées précédentes, nous vous avons présenté un constat sur l'évolution des besoins des aidés et le changement d'attitude des donateurs. Nous vous avons présenté un plan d'actions.

Pour nous mettre en mouvement, nous devons tout d'abord :

- Définir avec précision les besoins,
- Quantifier les objectifs,
- Spécifier les moyens.

Assemblée Générale – 15 janvier 2019

12



Définition des besoins



Assemblée Générale – 15 janvier 2019

13



Quantification de l'objectif

Nous voulons aider efficacement en portant les aides à un niveau utile. L'enjeu est définir une référence représentant un revenu que l'Entraide Marine estime convenable pour vivre.

A partir de cette référence nous pourrons quantifier :

- l'aide que nous accordons et le volume financier correspondant
- L'effort que nous avons à faire pour recueillir les fonds pour atteindre cet objectif



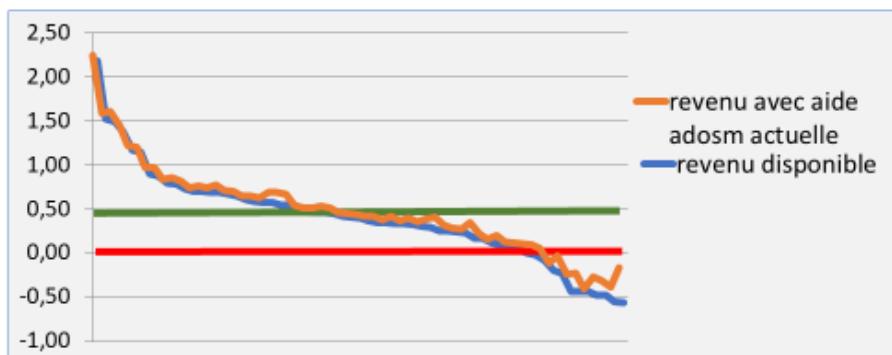
Assemblée Générale – 15 janvier 2019

14



Quantification de l'objectif

Le revenu des familles aidées avec l'aide que nous apportons aujourd'hui augmente mais une part importante des familles reste en zone d'inconfort ou de fragilité financière



Assemblée Générale – 15 janvier 2019

15

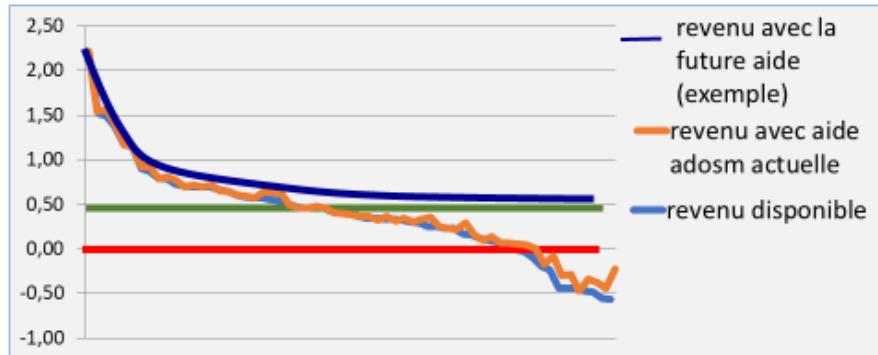


Quantification de l'objectif

L'aide que nous voudrions apporter devrait élever le revenu au dessus du niveau que nous avons estimé convenable.

Pour atteindre cet objectif montré en exemple, il faudrait :

- Un budget conséquent nettement supérieur à celui que nous avons actuellement pour aider
- Donc un important effort pour recueillir des fonds.



Assemblée Générale – 15 janvier 2019

16



Spécification des besoins

Les outils

- Un système d'information pour la gestion des relations avec:
 - les donateurs,
 - les familles aidées.
- Un outil de simulation et de calcul des aides.
- Un réseau collaboratif de travail.

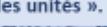
Les opérations

- Le développement des aides par le service en nous appuyant sur les relations des bénévoles.
- Le développement de l'animation du lien avec les acteurs de l'action sociale.
- La redéfinition des aides qui doivent être souples, rapides, sur mesure:
 - Priorité 1 les familles des marins décédés, les blessés de la marine et leur famille,
 - Priorité 2 les familles des marins en détresse sociale. Les retraités.

- La multiplication des sources de financement
 - Le développement de l'appel aux dons, dans la marine et hors du périmètre « marine »,
 - Le renforcement de l'efficacité des JE,
 - L'exploitation de la marque « marine nationale » et des « logos des unités ».

Assemblée Générale – 15 janvier 2019

17



RAPPORT SOCIAL 1^{er} janvier 2018 – 31 août 2018

Bérengère d’Aboville, déléguée générale

« Ma première pensée va toujours aux assistantes sociales de l’ADOSM-Entraide Marine qui sont au cœur de notre action et qui travaillent avec une grande efficacité, en collaboration fluide avec les assistantes sociales de l’Action Sociale de la Défense (ASD), avec la Cellule d’Aide aux Blessés et d’Assistance aux familles de la Marine (CABAM), ainsi que les autres associations des armées.

J’en profite pour vous présenter Clémence de Vitry, notre nouvelle assistante sociale de Paris depuis août dernier. Annick Voglevette est toujours fidèle au poste à Brest, accompagnée de Claire Delmont. Claire, qui attend un heureux événement, est en congé maternité depuis Noël jusqu’en juin. Nous avons donc recruté une secrétaire sociale en CDD durant cette période, Annick Madec. Isabelle Rouls, elle aussi, continue son action à Toulon. Je les remercie toutes pour le remarquable travail qu’elles accomplissent.

Cet exercice financier exceptionnel de 8 mois nous donne l’occasion d’un bilan un peu différent. En effet, l’étude de la campagne de bourses 17/18 a déjà été faite à l’assemblée générale de mai 2018, sans aucune modification depuis, puisque nous ne versons pas de bourse rétroactive après les assemblées générales. La campagne actuelle, pas encore terminée, sera présentée à la prochaine assemblée. Pour rappel : 80 aides à l’enfance pour 8300 € et 305 bourses pour 200.370 € en 17/18.

Nous en profitons pour étudier de plus près nos aides non remboursables (hors bourses et hors aide à l’enfance). Si, en matière de flux financiers, elles restent minoritaires dans notre budget social, elles n’en ont pas moins un impact financier et psychologique très important sur les familles. Ces aides non remboursables représentent 52.080 € sur ces 8 mois. Ce qui signifie une augmentation certaine par rapport à l’année dernière. A cela, il faut rajouter 1720€ d’aides remboursables (à taux zéro avec de très faibles mensualités de remboursement).

La répartition détaillée est intéressante dans la mesure où, à l’exception de l’allocation décès qui est systématiquement versée quand il y a un conjoint avec ou sans enfant, et des chèques Noël, les autres aides sont versées sur sollicitation. Nous sommes contactés directement par la famille ou indirectement par l’Action Sociale de la Défense.

La répartition se fait ainsi :

13% en allocation décès systématique

27% pour la CABAM, part qui s’est élevée dans nos aides. La CABAM, après étude sociale, nous sollicite dans deux cas, soit pour payer des frais de déplacement ou de logement d’une famille pour des obsèques ou des visites de blessés à l’hôpital, soit pour financer des stages de reconstruction par le sport pour les blessés.

8% en frais de santé ou liés au handicap

6% pour la reconversion

17% à l'occasion de baisses ponctuelles ou structurelles de revenus (chômage, maladie, veuvage...)

Pour les baisses ponctuelles, l'aide remboursable est sans doute une solution à développer un peu plus. Les baisses financières structurelles restent en revanche des cas très difficiles car nos aides non remboursables sont, par essence, ponctuelles.

7% d'aide au financement d'obsèques, quand la charge est trop lourde pour certaines familles.

12% en urgence alimentaire, énergie, véhicule (surtout quand ce véhicule est indispensable pour travailler)

6% pour le Noël des enfants et des personnes âgées

4% pour financer des vacances à des orphelins qui ne partent jamais (fonds issus du dîner au Quai d'Orsay d'avril 2018)

La typologie reflète les difficultés auxquelles sont confrontées le plus souvent les familles. On observe un éclatement des besoins. Un décès ou une blessure grave causent inévitablement une baisse très importante de revenus. Certaines familles se maintiennent juste à flot tant que n'intervient pas un deuxième événement entraînant une baisse supplémentaire de revenus : maladie, chômage, voiture à la casse, chaudière à changer, prothèse dentaire...

Pour les familles avec enfants, les bourses sont l'occasion de renforcer le budget familial global tant que les enfants sont étudiants. Nous travaillons pour améliorer notre système de calcul de bourses en ce sens. Mais quand les enfants ont terminé leurs études, notre budget ne nous permet pas de continuer à soutenir ces familles de façon régulière.

Pour les familles en détresse sociale sans enfant, nous avons du mal à remplir notre rôle, leur détresse résultant souvent d'un déficit financier structurel, alors que nos aides non remboursables sont, par nature, ponctuelles.

Vous le voyez, notre action s'étend autour de notre activité traditionnelle de bourses d'études et nous sommes loin de satisfaire les besoins de ce quart de la population que nous aidons.

Ce sont des cellules familiales pour lesquelles nous avons besoin de toute la science des assistantes sociales pour leur faire bénéficier de toutes les aides légales, interministérielles et ministérielles existantes et/ou pour essayer de trouver des solutions alternatives.

Les chiffres clés

Pour rappel sur l'année scolaire 2017/2018

- Aides à l'enfance: 80
- Bourses années 2017/2018:
 - 305
 - 200 370 €

De janvier à août 2018

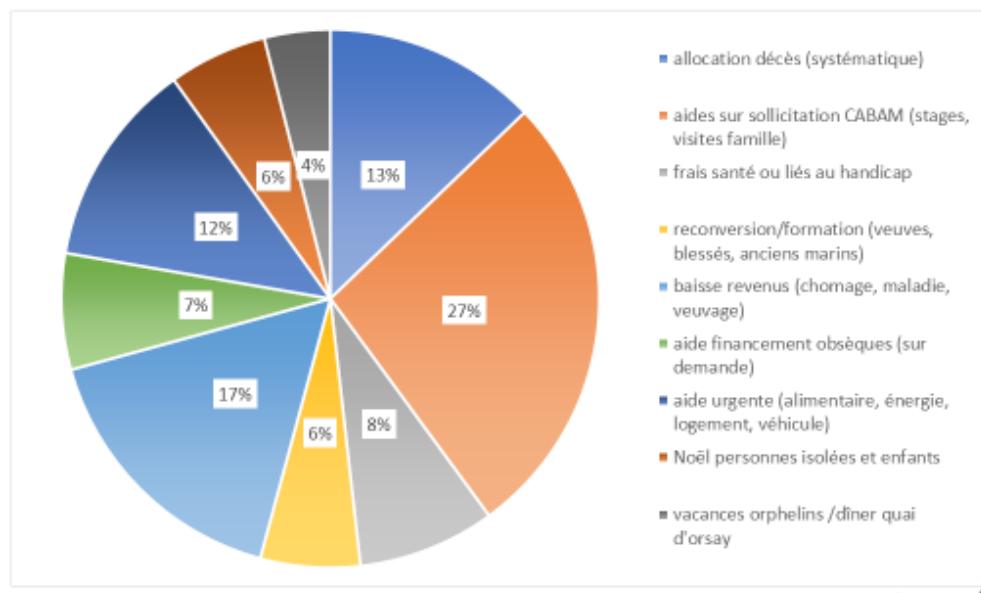
- Nombre de familles aidées financièrement hors études:
 - 131 pour un montant de 52 080 €
- Prêts accordés: 2 (total 1720 €)
- Nous avons eu connaissance de 21 décès sur cette période (depuis le 01/09/2018, 14 décès)

Assemblée Générale – 15 janvier 2019

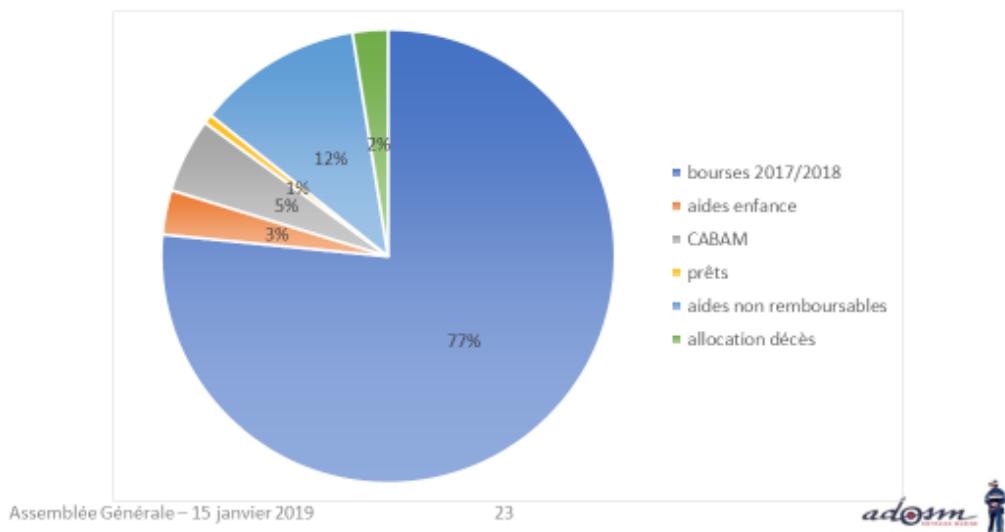
21



Répartition des aides non remboursables



Action sociale rapportée sur un an



PRESENTATION DES COMPTES

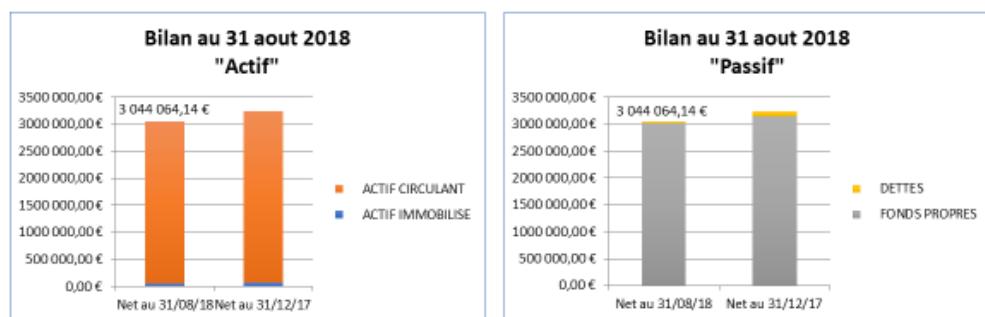
Bilan Comptable Janvier – Août 2018

Thierry Vassas, Trésorier

Un Bilan solide

Notre structure de bilan nous permet :

- de réagir à des catastrophes majeures,
- de continuer notre action sociale d'aujourd'hui,
- d'investir et nous adapter aux évolutions de notre société tant pour solliciter des fonds que pour répondre aux besoins des familles marins en détresse.



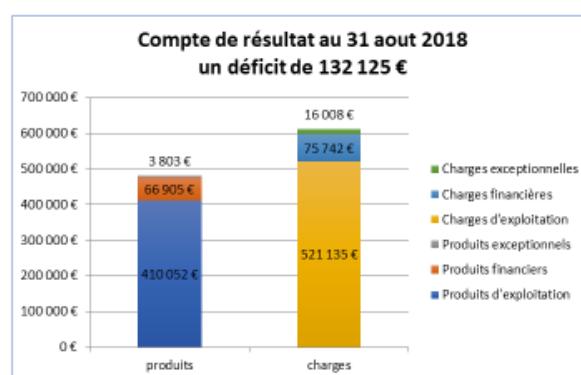
Assemblée Générale – 15 janvier 2019

27



Mais un résultat d'exploitation en déficit

Un déficit qui peut paraître important, mais qui s'explique par le calendrier tronqué de cette année limitée à un exercice comptable de 8 mois



Assemblée Générale – 15 janvier 2019

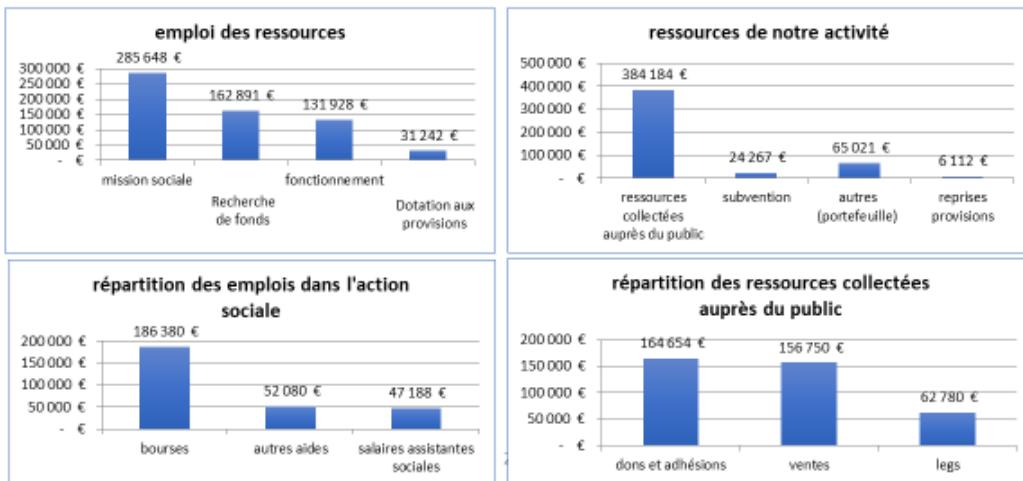
28



L'emploi des ressources

Nos ressources vont bien à notre objet : la mission sociale fait 47% de nos ressources, les bourses font 65% de l'aide. Nous sommes indépendants avec 80% de nos ressources collectées par nos soins.

Cependant sur 8 mois, l'insuffisance de ressources de 132 125 € due principalement à l'absence de journées d'entraide sur cette période sous-évalue l'impact de la recherche de fonds dans laquelle entre les achats sur l'emploi et les ventes sur les ressources.



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Geoffroy & Associés



Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de Paris

21, rue d'Edimbourg – 75008 PARIS

ADOSM

Association pour le Développement des Œuvres Sociales de la Marine

Exercice clos le 31 août 2018

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

ADOSM

Exercice clos le 31 août 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres de l'Association pour le Développement des Œuvres Sociales de la Marine

Mesdames, Messieurs,

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association pour le Développement des Œuvres Sociales de la Marine relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'Opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

ADOSM

Exercice clos le 31 août 2018

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

ADOSM
Exercice clos le 31 août 2018

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 8 23-10 -1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conduit à l'existence d'une incertitude significative. Il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 4 janvier 2019



Geoffroy &
Associés

Représenté par Philippe Geoffroy
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris

ADOSM
Exercice clos le 31 août 2018



Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris
21, rue d'Edimbourg – 75008 PARIS

ADOSM

Association pour le Développement des Œuvres Sociales de la Marine
Exercice clos le 31 août 2018

Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

ADOSM

Exercice clos le 31 décembre 2018

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 612-5 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice écoulée à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 612-5 du Code de commerce.

Paris, le 4 janvier 2019



Geoffroy &
Associés

Représenté par Philippe Geoffroy
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris

ADOSM

Exercice clos le 31 août 2018

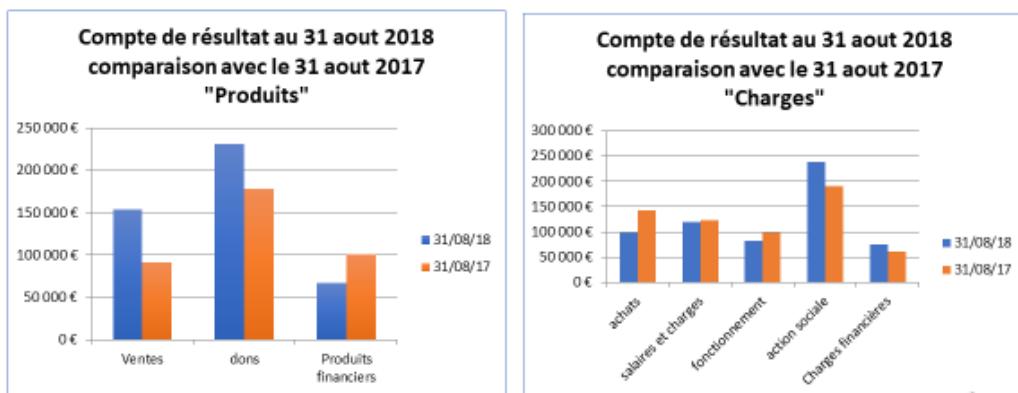
PROJET DE BUDGET 2018 - 2019

Thierry Vassas, Trésorier

2018, une bonne progression

Une comparaison avec une situation à la même date en 2017, montre que nous étions sur une dynamique positive :

- accroissement de l'aide apportée,
- dépenses contraintes,
- recherches de fonds en croissance.



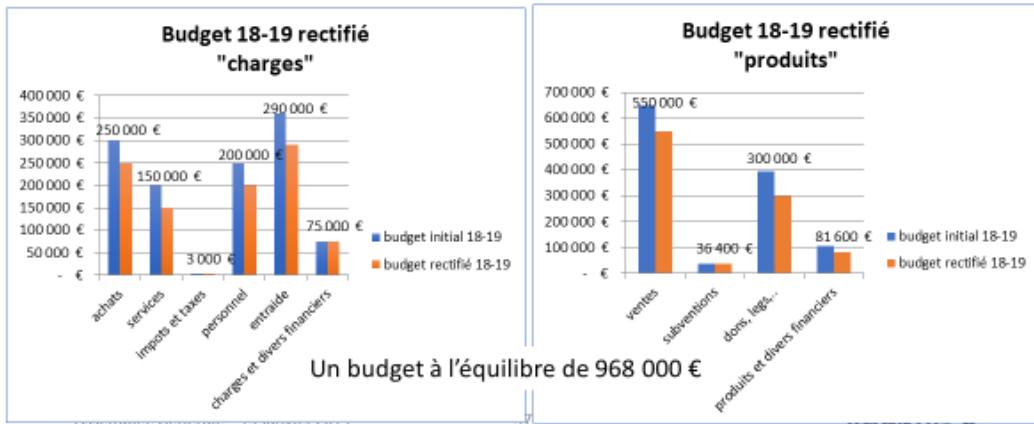
Assemblée Générale – 15 janvier 2019

36



Le budget 18-19 est moins optimiste que prévu

Nous avons présenté au conseil d'administration d'octobre 2018, un budget qui profitait de la tendance que nous avions alors, mais les événements ont pesé sur nos ressources. Fort heureusement les achats pour nos journées d'entraide ont été moins importants que prévu. Toutefois les aides que nous apportons resteront au niveau actuel.



DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

BREST

Activité 2018

- Journées d'entraide en mai
- 3 évènements au CIN Brest
- 1 évènement à l' École navale
- Journée du marin (FAN/FOST)
- Marathon FOST et chorale EN
- 4 visites de l'Abeille Bourbon
- 7 actions de notoriété
- Vente des surplus du cercle naval



Assemblée Générale – 15 janvier 2019

49



Activité 2019

- JE en mai et novembre
- Consolider les « partenariats » :

Présence à tous les événements EN (2) et CIN (4)

- Améliorer la notoriété en interne :

Participation aux visites DPMM en région

Présentation à chaque promotion navale et maistrance

Participation à la journée du marin et la jpo de Landivisiau

Campagnes d'adhésion bases et unités en mission



➤ Actions à poursuivre

- Se rapprocher d'autres associations
- Rechercher des mécènes locaux

Assemblée Générale – 15 janvier 2019

51



CHERBOURG

Activités de l'année 2018



- Journée du Marin



- Journées d'Entraide Novembre 2018



- Concert de Jazz

Assemblée Générale – 15 janvier 2019

42



➤ Actions de développement 2019

- Poursuivre l'amélioration de la communication
 - Participation aux journées des représentants de catégories locale (1^{ère} le 29 janvier)
 - Présentation de l'ADOSM à l'Ecole des Fourriers (Inspection DPMM)
 - Visites Abeille Liberté
 - Participation à la journée du Marin
 - Pièce de théâtre en mars
- JE en novembre



➤ Actions de développement dans les 2 ans à venir

- Poursuivre la recherche de projets au niveau du personnel Marine.
- Poursuivre les actions entreprises avec les ASD
- Optimisation du stock.



Assemblée Générale – 15 janvier 2019

43



LORIENT

➤ Actions de développement 2018

- Présence (1^{ère} fois) d'un stand :
- à la BAN Lann Bihoué lors de la Journée du marin et des familles;
- à la JPO/Naval air show le 10 juin;
- à la Vente de Noël au Cercle le 5/12
- Présentation de l'ADOSM aux nouveaux élèves de l'ECOFUSIL;
- Soutien et coordination pour la 2^{ème} régate des blessés de la Défense: 3 militaires /10 (grève SNCF) sur voiliers Mini 6,50 et J80 le 2 juin 2018).



➤ Actions de développement dans les 2 ans à venir:

- Recherche de bénévoles: car très peu de volontaires pour assurer une présence sur le stand de l'ADOSM...

Assemblée Générale – 15 janvier 2019

44

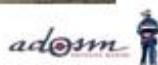


Parrainage de l'évènement par Damien Seguin (double champion paralympique de Voile et concurrent lors du prochain Vendée Globe, et de la Route du Rhum).



Assemblée Générale – 15 janvier 2019

45



TOULON

Activité 2018

- **Tournoi de bridge ADOSM – AEN (15 mars) (environ 1200€)**
- **Footing du groupement des fusiliers marins (27 mars)**
- **ALFAN – Journée du marin (23 mai) (environ 2000€)**
- **Tombola soirée de l'ESNA (2 juin)**
- **60ème Anniversaire École de plongée (20 juin)**
- **Stage escalade & canyoning CSAM pour 7 boursiers (6 juillet – 15 juillet)**
- **50ème Anniversaire amicale des nageurs de combat (25 juillet)**



Assemblée Générale – 15 janvier 2019

46



➤ Prévisions actions septembre 2018 - août 2019:

- **Pique-nique en blanc (13 septembre) (environ 3500€)**
- **Tombola retour de mission Chevalier PAUL (10 octobre) (environ 900€)**
- **Cérémonie en hommage aux marins du ciel disparus en service commandé (18 octobre) (Don de 250€)**
- **Concert du centenaire de l'anniversaire de l'Armistice 1918 (18 novembre)**
- **Journées d'entraide (24/25 novembre) (CA : environ 83.000€ - 1500 visiteurs)**
- **Journée du sous-marin (27 novembre)**
- **Concert Sainte Cécile – Musique des équipages de la flotte (29 novembre) (Collecte environ 1000€)**
- **Tournoi de bridge ADOSM – AEN (à confirmer)**
- **Pièce de théâtre (12 avril)**
- **Pique-nique en blanc (Jeudi 6 juin – à confirmer)**
- **Interventions auprès des marins et leurs représentants (Journées DPMM, Présidents catégorie, Cours Maistrance...)**



Assemblée Générale – 15 janvier 2019

47



➤ Autres actions de développement 2019

- ❖ Poursuivre l'amélioration de la communication vers les plus jeunes et les officiers mariniers
 - Participation aux journées des représentants de catégories
 - Présentation de l'ADOSM aux cours de Maistrance du pôle école Méditerranée
 - Participation à la journée du Marin
 - Organisation d'une soirée dansante BBQ (Septembre)
 - Profiter des évènements organisés au profit de l'ADOSM par les unités pour communiquer et motiver les marins à cotiser et participer



- ❖ Améliorer la proximité avec les familles de marins
 - Participation au forum des familles
 - Rejoindre le pôle famille de Sainte-Anne
 - Développer des rencontres avec les familles soutenues



➤ Actions de développement dans les 3 ans à venir

- Poursuivre le rapprochement avec les associations liées à la Marine (AMMAC, Alliance navale, FAOMA, anciens combattants, Club nautique...)
- Poursuivre la recherche de projets au niveau du personnel Marine.
- Organiser une exposition culturelle (Arts visuels)
- Démarcher les entreprises du pôle mer Méditerranée

PARIS

PARIS

Activité 2018

- Concert piano salle Cortot
- Tournois de Bridge avec l'AEN
- Dîner Quai d'Orsay
- Rencontre Mme Darrieussecq (Plan Famille)
- Journée du Marin Balard et Tours
- La Marine à Toulouse avec le SIRPA
- Gala PMS
- Présentation de l'association à la Fondation Sage
- Rencontre Golf UNEO
- Course de Canoë en Ecosse



Assemblée Générale – 15 janvier 2019

1



➤ Programme prévisionnel 2018/2019:



- Match foot Armées / Variétés Club
- 20 km de Paris
- Coupe de Golf de Forges les Bains
- Journées d'Entraide au Cercle National des armées
- Janvier: Concert Salle Cortot
- Mai: Concert Jazz et Journée du Marin
- Novembre: JE
- Décembre: Coupe de Golf – Forges les Bains

➤ A mettre en place printemps 2019

- Événements divers 80 ans de l'association

Assemblée Générale – 15 janvier 2019

50



RENOUVELLEMENT MEMBRES DU CONSEIL

Le président, avec l'aval préalable des membres du Conseil d'Administration, propose la candidature de l'administrateur général des affaires maritimes (2S) Michel Le Bolloc'h en remplacement de Mme Françoise Durteste, démissionnaire lors du CA du 29 mai.

Le président, avec l'aval préalable des membres du Conseil d'Administration, propose la candidature de Madame Sophie Sidos, présidente de la Fondation VICAT, en remplacement de Madame Annie Pitor.



Assemblée générale ordinaire

Du 15 janvier 2019

LISTE DES RESOLUTIONS

Résolution 1 – L’Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral 2018 présenté par le président, approuve ce rapport.

Résolution 2 - L’Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur les travaux conduits sur le plan stratégique, présenté par le vice-président, approuve ce rapport et donne mission au bureau de l’association de poursuivre le projet.

Résolution 3 - L’Assemblée générale, après avoir entendu le rapport social présenté par la déléguée générale, approuve ce rapport.

Résolution 4 - L’Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d’Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l’exécution de sa mission ainsi que les explications fournies par le Conseil d’administration, approuve les comptes annuels au 31 août 2018 tels qu’ils sont présentés et les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l’Assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l’exécution de leur mandat pour cet exercice.

Résolutions 5 - L’Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l’article L612-5 du Code de Commerce, approuve les termes de ces rapports.

Résolution 6 – L’Assemblée générale décide, conformément à la proposition du Conseil d’Administration, d’affecter l’intégralité du déficit de l’exercice soit 132.125 € au compte de réserves qui s’élèvera ainsi à 3.012.125 €

Résolution 7 - L’assemblée générale, après avoir constaté l’expiration du mandat de la société Geoffroy et Associés, commissaire aux comptes titulaire, décide de renouveler son mandat pour une durée de 6 exercices, soit jusqu’à l’issue de l’assemblée qui statuera sur les comptes de l’exercice clos le 31 août 2024.

Résolution 8 - L’IGAM (2S) Michel Le Bolloc’h est élu administrateur par l’assemblée générale.

Résolution 9 - Madame Sophie Sidos est élue administratrice par l’assemblée générale.

Résolution 10 – L’Assemblée générale donne pouvoir au Président ou à son représentant pour procéder aux formalités administratives afférentes à cette assemblée générale.

Toutes ces résolutions sont adoptées à l’unanimité.